

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE  
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SWING »  
ARRÊTÉE AU 31/12/2019**

**Rapport Général du commissaire aux comptes  
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019**

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2019**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **26.895.475 DT** et une valeur liquidative égale à **1 075,819 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** » au **31 décembre 2019**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «**SWING**» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque «**SWING**» dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

**Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

***Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

***Efficacité du système de contrôle interne :***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « SWING ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

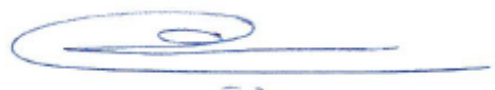
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019.

***Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**



**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**IMMEUBLE KPMG**  
 6, Rue de Riyal- Les Berges du Lac II-1050-Tunis  
 MF: S10553T/AJM/000 - RC: 8146593002  
 Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.370  
 E-mail: tn.imfmbz@kpmg.com

**BILAN**  
Exercice clos le 31 décembre 2019  
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>Note</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<b>AC1</b>	<b>26 972 450</b>	<b>21 663 020</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		22 284 247	17 917 239
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 724 590	1 596 611
<b>a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>		<b>25 008 837</b>	<b>19 513 850</b>
Obligations et valeurs assimilées		1 034 410	1 034 410
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		(479 030)	(250 000)
<b>b - Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>555 380</b>	<b>784 410</b>
Autres valeurs		1 325 025	1 364 760
Plus ou moins-values des autres valeurs		83 208	0
<b>c - Autres valeurs</b>		<b>1 408 233</b>	<b>1 364 760</b>
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC2</b>	<b>4 025</b>	<b>3 688 905</b>
a - Placements monétaires		0	3 657 503
b - Disponibilités		4 025	31 402
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>34 387</b>	<b>50 156</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>AC4</b>	<b>104 075</b>	<b>98 003</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 114 937</b>	<b>25 500 083</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>PA1</b>	<b>159 984</b>	<b>30 000</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>PA2</b>	<b>59 479</b>	<b>9 142</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>219 463</b>	<b>39 142</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>CP 1</b>	<b>27 660 609</b>	<b>26 359 111</b>
a - Capital		25 012 500	25 012 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		2 648 109	1 346 611
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>CP 2</b>	<b>(765 134)</b>	<b>(898 170)</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(898 170)	(1 146 373)
b- Sommes distribuables de l'exercice		133 036	248 203
<b>ACTIF NET</b>		<b>26 895 475</b>	<b>25 460 941</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>27 114 937</b>	<b>25 500 083</b>

**ETATS DE RESULTAT**  
**AU 31 DECEMBRE 2019**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR 1</b>	<b>684 388</b>	<b>522 010</b>
a- Dividendes		530 234	468 386
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		154 154	53 624
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR 2</b>	<b>71 371</b>	<b>320 532</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>755 759</b>	<b>842 542</b>
CH 1 - Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	589 301	575 912
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>166 457</b>	<b>266 630</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	<b>CH 2</b>	33 422	18 427
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>133 036</b>	<b>248 203</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation			
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>133 036</b>	<b>248 203</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		892 817	(9 041)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		408 681	0
Frais de négociation		0	0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 434 534</b>	<b>239 162</b>

**Etats de variation de l'actif net**  
Exercices clos le 31 décembre 2019  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>			
<b><u>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u></b>		<b>1 434 534</b>	<b>239 162</b>
<b><u>D'EXPLOITATION</u></b>			
a - Résultat d'exploitation		133 036	248 203
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		892 817	(9 041)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		408 681	
d - Frais de négociation de titres			
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>			
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		<b>0</b>	<b>500 000</b>
a- Souscriptions libérées		<b>0</b>	<b>500 000</b>
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	500 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	
<b>Capital</b>		<b>0</b>	<b>500 000</b>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
<b>b- Rachats</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>1 434 534</b>	<b>739 162</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>			
a- en début d'exercice		25 460 941	24 721 780
b- en fin d'exercice		26 895 475	25 460 941
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</u></b>			
<b>PART A Souscrits et libérées</b>			
a- en début d'exercice		25 000	24 500
b- en fin d'exercice		25 000	25 000
<b>PART B Souscrits</b>			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART A</b>		<b>1 075,819</b>	<b>1 018,438</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PART B</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>		<b>5,63%</b>	<b>0,93%</b>

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Au 31 décembre 2019 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 25.012.500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

## **2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

## **3 – Exercice social**

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

## **4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus



#### **4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

#### **4.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2019, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

#### **4.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **4.5 Capital social**

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **4.6 Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

#### **4.7 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

## NOTES SUR LE BILAN

## AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente 2019	Valeur au 31/12/2019	% actif net	% Du capital de l'émetteur
<b>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote</b>							
EXCEL FISH S.A	(a)	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
GENERALE ASSISTANCE	(b)	15 750	454 529	459 790	914 319	3,40%	15,00%
HERBIOTECH AROMA	(g)	150 000	1 500 000	1 367 042	2 867 042	10,66%	41,81%
CHIFCO	(h)	28 545	515 599	(220 970)	294 629	1,10%	36,85%
MITIGAN	(c)	5 710	650 025	63 700	713 725	2,65%	16,67%
SILIREND	(d)	150 000	1 500 000	(429 802)	1 070 198	3,98%	24,97%
BK FOOD	(e)	223 041	3 485 294	5 234 842	8 720 136	32,42%	23,26%
COTUPLAST	(f)	57 604	3 000 016	(2 250 012)	750 004	2,79%	31,58%
SOPRACO		112 800	3 000 029	0	3 000 029	11,15%	66,67%
ENOVA ROBOTICS		65	2 733 645	0	2 733 645	10,16%	18,21%
Tunisie Fresh season		3 500 000	3 500 000	0	3 500 000	13,01%	25,00%
MITIGAN CIB		1	100	0	100	0,00%	0,00%
VALOFISH		5	25	0	25	0,00%	0,00%
<b>Sous-total</b>			<b>21 839 262</b>	<b>2 724 590</b>	<b>24 563 852</b>		
<b>Titres OPCVM</b>							
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV		4 200	451 118	(6 132)	444 986	1,65%	
<b>Sous-total</b>			<b>451 118</b>	<b>(6 132)</b>	<b>444 986</b>		
<b>les obligations de sociétés et valeurs assimilées (b)</b>							
CHIFCO	(h)	53 441	534 410	(229 030)	305 380	1,14%	
COTUPLAST	(f)	10 000	500 000	(250 000)	250 000	0,93%	
<b>Sous-total</b>			<b>1 034 410</b>	<b>(479 030)</b>	<b>555 380</b>		
<b>Autres valeurs, avances en comptes courants associées</b>							
HERBIOTECH AROMA			500 000		500 000	1,86%	
MITIGAN	(c)		650 025	83 208	733 233	2,73%	
SOPRACO			175 000		175 000	0,65%	
<b>Sous-total</b>			<b>1 325 025</b>	<b>83 208</b>	<b>1 408 233</b>		
<b>Total</b>			<b>24 198 697</b>	<b>2 328 767</b>	<b>26 972 450</b>		

- (a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.
- (b) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération de cession enregistré auprès de la BVMT en février 2020 pour un prix unitaire de 58,052 DT et un volume global de 15.750 actions.

- (c) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau la dernière opération d'augmentation du capital.
- (d) La dépréciation est déterminée par rapport à la valeur mathématique des titres.
- (e) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération d'augmentation du capital et proportionnellement à la période d'investissement, soit 75% de la période normative du fonds.
- (f) Les titres COTUPLAST, ainsi que les obligations convertibles en actions, sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 75%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.  
Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement.
- (g) La plus-value est déterminée par référence au prix stipulé au niveau de la dernière opération de cession portant sur un bloc de 37,5% du capital et ce pour 900.000 \$.
- (h) La moins-value est déterminée par référence à la notification de décision du comité d'investissement réunie le 23.12.2019 donnant son accord concernant la cession de la participation dans la société CHIFCO.

## AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
a - Placements monétaires	0	3 657 503
b - Disponibilités	4 025	31 402
<b>Total</b>	<b>4 025</b>	<b>3 688 905</b>

## AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 4.025 DT.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
AMEN BANK	4 025	31 402
<b>Total</b>	<b>4 025</b>	<b>31 402</b>

## AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts à recevoir	32 000	50 156
Jetons de présence	2 387	0
<b>Total</b>	<b>34 387</b>	<b>50 156</b>

**AC 4 - Autres actifs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	104 075	98 003
<b>Total</b>	<b>104 075</b>	<b>98 003</b>

**PA 1 - Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire à payer	121 427	0
Rémunération du dépositaire à payer	38 557	30 000
<b>Total</b>	<b>159 984</b>	<b>30 000</b>

**PA 2 - Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes	10 270	8 300
Redevance CMF	250	203
Retenue à la source à payer	48 599	414
CAPSA capital Partner.	360	225
<b>Total</b>	<b>59 479</b>	<b>9 142</b>

**CP 1- Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Capital libérée au 31 Décembre 2018</b>	<b>26 359 111</b>
Montant Parts A souscrites	25 000 000
Nombre de parts A souscrites	25 000
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Souscriptions Libérées</b>	<b>0</b>
<b>Montant Parts A libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
<b>Montant Part B libérées</b>	<b>0</b>
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	<b>0</b>
<b>Autres mouvements</b>	<b>1 301 498</b>
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	892 817
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	408 681
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
<b>Capital au 31 décembre 2019</b>	<b>27 660 609</b>
Nombre de parts A émises	25 000
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>5,634%</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

## PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 684.388 DT, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes «BK FOOD »	401 474	468 386
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	128 760	0
Jetons de présence.	4 787	2 400
Revenus des comptes courants associés	126 724	48 527
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	22 642	2 696
<b>Total</b>	<b>684 388</b>	<b>522 010</b>

## PR 2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 71.371 DT, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Type de placement	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	32 711	111 446
Intérêts sur placement en compte à terme.	31 231	202 489
Intérêts compte ISTITHMAR	2 748	506
Intérêts sur dépôt a vu	4 681	6 091
<b>Total</b>	<b>71 371</b>	<b>320 532</b>

## CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2019, comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	576 461	560 912
Rémunération du dépositaire	12 840	15 000
<b>Total</b>	<b>589 301</b>	<b>575 912</b>

## CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires du commissaire aux comptes.	12 240	7 439
Redevance CMF.	302	106
Honoraire due diligence	14 699	1 000
Autres frais	6 181	390
<b>Total</b>	<b>33 422</b>	<b>8 935</b>

**AUTRES INFORMATIONS****1- Données par part et ratios de gestion des placements :**

<b>Données par part</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Revenus des placements	30	34
Charges de gestion des placements	24	23
<b>Revenus net des placements</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
Autres produits		0
Autres charges	1	1
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	36	(0)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16	0
Frais de négociation	0	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>52</b>	<b>(0)</b>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	57	10
Résultat non distribuable de l'exercice	106	54
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	106	54
Distribution de dividende	0	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 075,819</b>	<b>1 018,438</b>

**2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

### **3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence**

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.

### **4- Evènements post-clôture**

Depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière du fonds en 2020 ne peut être faite.

A la date d'arrêté des états financiers 2019 du FCPR SWING, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation